

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ABONNEMENTS

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes... 20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements..... 24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région à la Direction du Journal. Aux Bureaux de Journal. A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

## LA JOURNÉE

Le ministre de la guerre a frappé d'une mesure disciplinaire le colonel Picquart, le lieutenant d'artillerie Chaplain et M. Grimault, professeur à l'École polytechnique.

Le sénateur Fabre annonce que devant les déclarations faites, hier, à la Chambre par le président du conseil, il retire son interpellation.

Henri Rochefort a quitté Sainte-Pélagie hier matin.

Les députés antisémites de Basse-Autriche s'associent aux antisémites français pour approuver la condamnation de Zola.

La Chambre a continué la discussion du budget de l'agriculture.

Le jury de Montpellier a condamné tous les juifs auteurs du lâche guet-apens de Mostaganem.

## Un Cinquantenaire

### LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Hier, 24 février, il y a eu cinquante ans d'écoulés depuis qu'une révolution aussi subite et profonde qu'inattendue de ceux qui l'auraient dû prévoir, renversa la monarchie libérale et bourgeoise de Louis-Philippe et lui substitua la République, fondée, pour la première fois, sur le suffrage universel.

Il ne faut pas que les interminables et qu'odieuses discussions de l'affaire Dreyfus nous fassent oublier cet anniversaire, car il est d'importance, et fertile en enseignements.

Quelle fut la cause de la révolution de février 1848 ? La souveraineté était partagée entre le roi et le pays légal, c'est-à-dire les contribuables assez riches pour payer au moins cent francs de contributions directes, et qui seuls avaient le privilège d'élire les députés. L'opposition trouvait que le « pays légal » était trop étroit, trop restreint, et qu'il était bon de l'élargir, — non point certes, en adjoignant aux bourgeois qui le composaient une partie des « classes inférieures », mais en donnant le droit de suffrage à ceux qui, élevés comme des bourgeois, n'étaient cependant pas assez riches pour payer cent francs d'impôts directs : avocats, médecins, professeurs, académiciens, notaires, — « les capacités », comme on disait alors, ou, comme on dirait aujourd'hui, les « intellectuels ». Le gouvernement de Guizot et de Louis-Philippe refusa : et l'on eut la révolution ; et l'on alla plus loin mille fois que n'auraient voulu les plus déterminés réformistes, puisqu'on étendit le pays légal jusqu'à l'ensemble de la population mâle âgée de 21 ans au moins, et qu'on proclama la République.

Les promoteurs du suffrage universel obéirent certainement à une pensée très généreuse. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, devant l'impôt ; pourquoi ne seraient-ils pas tous également souverains ?

Ils oublièrent que quelques détails, à la vérité, essentiels, d'abord d'organiser le suffrage universel ; et ensuite de faire l'éducation des nouveaux souverains. Compter sur la bonté et l'intelligence naturelle de l'homme pour qu'il devienne, tout d'un coup, à 21 ans, compétent sur des questions aussi graves que celles qui concernent le gouvernement d'un grand pays, n'est-ce pas une chimère ? Et n'en était-ce pas une aussi de croire que l'égalité la plus entière s'établirait tout d'un coup, comme au commandement, entre les suffrages d'électeurs d'origine et d'éducation si différentes ?

Ces deux vices originaires : défaut d'éducation des électeurs, état d'inorganisation du suffrage, amenèrent cette conséquence inévitable que la souveraineté nationale n'existait point : les ambitieux, les politiciens se servirent du suffrage universel dont ils auraient dû, au contraire, être les mandataires et comme les serviteurs.

On ne vota ni sur des idées, ni sur des faits, mais pour ou contre des hommes ; le peuple, à peine émancipé, ne sut que se donner un maître ; et après avoir quelque temps hésité entre Lamartine, Cavaignac et Bonaparte, il se décida pour celui qui se recommandait de l'ombre du grand Napoléon.

Le suffrage universel inorganisé aboutit au césarisme.

Un demi-siècle, depuis lors s'est écoulé. Après dix huit ans de césarisme, on est revenu à la République. Au moins a-t-on profité de l'expérience acquise ? — Dans une très faible mesure. L'éducation du citoyen n'est plus autant rudimentaire ; il commence à prendre plus nettement conscience de ses devoirs en même temps que de ses droits.

Mais le défaut d'organisation subsistant, le suffrage est toujours, dans le département avec le scrutin de liste ou dans l'arrondissement avec le scrutin uninominal aussi « tumultuaire » que par le passé. Comme autrefois il ne s'exerce que pour le choix des représentants, — qui, fatalement, deviennent des maîtres, et les pires des maîtres puisqu'ils sont à peu près irresponsables.

A tous les degrés de l'échelle, dans les élections communales, départementales ou générales, c'est en fin de compte, pour ou contre un homme que l'on se prononce, tout au plus pour ou contre un système politique.

Ce qu'on ne demande pas au suffrage universel, c'est justement ce pourquoi il semble qu'il ait dû être créé : c'est-à-dire de se prononcer sur une question précise, bien délimitée, intéressante pour le gouvernement du pays. Car s'il ne peut jamais s'occuper directement des affaires, peut-on dire qu'il est souverain ?

Aussi n'est-il pas étonnant qu'il cherche, inconsciemment, à incarner ses aspirations et ses tendances en un homme particulièrement « représentatif » — comme on a vu qu'il a essayé de le faire avec le boulangisme — comme on craint aujourd'hui qu'il le fasse encore avec l'inconnu, l'X... mystérieux qu'affectent de dénoncer déjà les politiciens de carrière quand ils parlent de l'alliance du sabre et du goupillon. — Mais si les politiciens, si les parlementaires véreux craignent si fort un retour du boulangisme, n'est-ce pas leur faute ? Puisqu'ils se vantent si fort d'être les seuls qui puissent sauver la République, que ne savent-ils avoir recours au seul moyen de la rendre définitive et stable : qui est de l'organiser, en organisant le suffrage universel et en donnant à chacun des groupes locaux ou régionaux qui le composent la part de souveraineté effective à laquelle ils ont droit ?

Le suffrage universel inorganisé aboutit au césarisme : il faut le leur rappeler, afin qu'ils ne s'en prennent qu'à eux, et que nous puissions les rendre responsables, s'ils nous refusent les réformes nécessaires du suffrage universel pour conserver la souveraineté dont ils jouissent.

Mais nous, démocrates chrétiens, ne voulons pas du césarisme : et c'est pourquoi, rappelant aux citoyens les leçons de 1848, nous nous efforçons de faire leur éducation civique ; et nous leur offrons, comme remède, tant au mal présent du parlementarisme qu'au mal d'hier et de demain peut-être, ducésarisme, l'organisation du suffrage universel et la véritable souveraineté populaire par la représentation professionnelle et le referendum.

Comme il serait chimérique d'attendre ces réformes de l'initiative des politiciens d'aujourd'hui, il faut que les électeurs sachent en imposer l'exécution à leurs mandataires.

Travailler à persuader les électeurs de l'efficacité de ces réformes et de leur nécessité, ça n'est peut-être pas aussi amusant, — c'est bien certainement plus utile que de conspuer Dreyfus et Zola.

## PHILÉAS.

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

## Informations

### L'INTERPELLATION FABRE

Paris. — M. Joseph Fabre, sénateur, nous prie de publier la lettre suivante qu'il a adressée ce matin à M. Loubet, président du Sénat.

Monsieur le Président, Par esprit de patriotisme, je retire ma demande d'interpellation à M. le ministre de la guerre après avoir lu le discours d'hier où M. le président du conseil a fait des déclarations significatives avec toute l'autorité qui s'attache à ses fonctions, à son talent et à sa probité républicaine.

Je vous prie d'agréer, etc. Joseph FABRE.

### L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Paris. — La discussion du budget des dépenses ne devant se terminer qu'aujourd'hui, c'est seulement demain que le ministre des finances ira conférer avec la commission du budget sur les moyens de rétablir l'équilibre.

L'entrevue n'aura lieu que dans l'après-midi, pour permettre au conseil des ministres de délibérer demain matin sur les propositions définitives du ministre des finances.

### LE NOUVEAU PATRIARCHE D'ANTIOCHE

Lyon. — Une dépêche envoyée de Beyrouth à M. l'abbé Arsène Allié et qu'il veut bien nous communiquer, nous apprend que Mgr Pierre Geraghir, archevêque de Baniyas, vient d'être élu le 24 février patriarche grec catholique d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient, en remplacement de Mgr Grégoire Joseph, mort au mois de juillet dernier.

Mgr Geraghir, qui ses éminentes qualités ont désigné pour cette suprême dignité, n'est pas un inconnu en France où il est venu plusieurs fois. Il ne pourra que continuer les traditions d'amitié entre la France et la partie de l'Orient où s'exerce sa haute juridiction.

### LES COMPÉTITEURS DE M. BOURGEOIS

Châlons-sur-Marne. — On sait qu'à la suite de son acceptation de la défense d'Émile Zola, M. Labori avait décliné le mandat de procureur à Châlons-sur-Marne contre le leader radical M. Léon Bourgeois.

Le comité républicain modéré de Châlons vient de lui trouver un successeur dans la personne de M. Giraut-Masson, maire de Saint-Memmie, secrétaire de la

chambre de commerce de Châlons-sur-Marne, négociant en grains.

### A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris. — La réception du comte Albert de Mun à l'Académie française est fixée au 10 mars prochain.

La commission spéciale désignée pour entendre le discours du récipiendaire sur Jules Simon et la réponse du comte de Haussenville, se compose de MM. Joseph Bertrand, Anatole France, Cherbuliez et Lavisse. Elle se réunira le 3 mars.

La double élection académique pour le remplacement du duc d'Aumale et de Henri Melhac a été fixée au 26 mai.

### La Commission des douanes

Paris. — La commission des douanes vient d'adopter la proposition tendant à élever de 0 fr. 50 à 1,50 au tarif minimum et de 0,75 à 2 francs au tarif maximum, les droits de douanes sur la papille de bois destinée à l'emballage. M. Rose a été nommé rapporteur.

La commission des douanes a ensuite adopté certaines modifications proposées par le ministre du commerce au projet relatif à la sériciculture et à la filature, modifications destinées à faciliter l'application des primes différentielles aux cocons français et étrangers.

Elle a examiné l'amendement de M. Flourens, tendant au relèvement du droit sur les tissus de soie pure au tarif général.

Suivant la proposition de M. Flourens, la commission a décidé de porter ce droit de 6 fr. à 15 fr.

Les droits sur ces tissus restent les mêmes au tarif minimum pour les produits d'Europe et d'Amérique ; les droits sont de 4 fr. pour écus, de 2 fr. 40 pour les tissus en couleurs et de 2 fr. pour les noirs. Mais les tissus venant de l'Extrême Orient seront frappés d'un droit de 9 fr. au tarif minimum sans distinction entre les écus, les tissus en couleurs et les noirs.

L'admission temporaire continuera à être accordée aux tissus écus.

Enfin la commission entend un rapport oral de Georges Berger concernant le projet de MM. Descubes et Paulmier tendant à modifier les droits de douane sur les vélocipèdes et à établir des droits sur les voitures automobiles, se basant sur ce que les renseignements recueillis jusqu'à ce jour sur cette proposition sont contradictoires et estimant que les intérêts en présence sont également dignes d'être pris en considération. La commission décide qu'il y a lieu de procéder à un supplément d'enquête très approfondi avant d'entendre le gouvernement.

### Les Mesures disciplinaires

Paris. — A la suite des débats du procès Zola, le ministre de la guerre a pris les mesures disciplinaires annoncées hier à la tribune par le président du conseil.

Le lieutenant-colonel Picquart sera frappé conformément à l'avis du conseil d'enquête réuni avant le procès, c'est-à-dire qu'il sera mis à la réforme par retrait d'emploi.

Le lieutenant d'artillerie Chaplain, fils du célèbre graveur, qui avait manifesté trop publiquement sa sympathie pour Zola, est mis en non activité pour suspension d'emploi.

M. Grimault, professeur à l'école polytechnique est mis en congé jusqu'à la liquidation de sa retraite.

Ajoutons que M. le ministre de l'intérieur vient de relever de ses fonctions d'adjoint au 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, M. Leblou, l'avocat qui a joué un si triste rôle dans l'affaire Dreyfus.

Voici quelques renseignements sur la peine de la mise en réforme qui a été infligée au colonel Picquart :

L'article 9 de la loi du 19 mai 1834, dit que la réforme est la position de l'officier sans emploi, qui n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité n'a pas de droits acquis à une pension de retraite.

L'officier dans cette position est libéré

des obligations de l'état d'activité ou de non activité.

La réforme par mesure de discipline des officiers est prononcée par le président de la République sur le rapport du ministre de la guerre.

Le décret du 24 juillet interdit formellement aux officiers réformés par mesure de discipline de porter l'uniforme militaire.

### Autour du Procès Zola

#### LE POURVOI DE ZOLA

Paris (7 heures soir). — A l'heure actuelle, Zola n'a pas encore signé son pourvoi en cassation.

On assure cependant qu'il est déterminé à se pourvoir et cette formalité doit avoir lieu dans la soirée de demain, le délai pour le pourvoi expirant demain.

#### LE COMMANDANT ESTERHAZY

Le commandant Esterhazy, qui a reçu, il y a quinze jours, l'autorisation de poursuivre ses diffeamateurs, a conféré hier longuement avec M. Tésenas, son avocat. Il a été résolu qu'on resterait dans le statu quo en attendant les événements.

#### LES ANTISÉMITES AUTRICHIENS

Vienne. — Les Deutch Volks Blätter, journal antisémite annoncent que les députés antisémites de la Diète de la Basse-Autriche ont adressé à Drumont un télégramme de sympathie à l'occasion de la condamnation de Zola.

#### LES ADRESSES DE FÉLICITATIONS

Alençon. — Le conseil municipal d'Alençon, réuni en session extraordinaire a voté à l'unanimité sur la demande de M. Henri Deschamps, conseiller, une adresse au Général de Boldsdefre, originaire d'Alençon et ancien élève du lycée de cette ville pour lui témoigner ainsi qu'à toute l'armée l'expression de ses profonds sentiments de confiance et de dévouement pour protester contre la campagne antipatriote dirigée contre l'armée et ses chefs.

Le conseil a décidé d'envoyer immédiatement cette adresse.

### LE GUET-APENS DE MOSTAGANEM

#### Le verdict

Montpellier. — Le jury répond « oui » sur toutes les questions, mais accorde les circonstances atténuantes pour tous à l'exception de Sarfati.

La préméditation est écartée pour les six inculpés de coups et blessures.

La Cour prononce les condamnations suivantes :

Isaac Sarfati est condamné à cinq ans de réclusion, sans interdiction de séjour ; Simon Sarfati à dix mois de prison ; Chabat à trois mois de prison ; Ben Haim à deux mois de prison ; Naklouk à deux mois de prison ; Cohen-Messia à trois mois de prison ; Kouby à quinze jours de prison.

Ils sont condamnés aux dépens sans solidarité.

Isaac Sarfati se trouve mal ; les gendarmes le soulèvent.

La partie civile se voit allouer 150 fr. de dommages intérêts.

### La Libération de Rochefort

Paris. — Rochefort est sorti ce matin de la prison Ste-Pélagie, ayant purgé la condamnation à 5 jours de prison prononcée contre lui par le tribunal correctionnel pour diffamation envers M. Joseph Reinach.

C'est à 6 h. 35 qu'a eu lieu la levée d'échou ; à 7 heures, Rochefort est monté dans une voiture qui était venu l'attendre rue de la Clef ; il s'est fait conduire aussitôt à son domicile, rue Pergolèse.

A midi, un banquet en son honneur a eu lieu chez Marguery ; l'heure de ce banquet coïncidant avec la sortie des ateliers et des magasins de la rue du Sentier, un grand nombre d'employés de commerce a attendu à midi devant le restaura-

rant Marguery l'arrivée de Rochefort et lui a fait une ovation.

Seuls les rédacteurs de l'Intransigeant et M. Desplats, avocat de Rochefort, assistaient à ce banquet intime.

### Mort du maréchal des logis De Bernis au Niger

Paris. — On annonce la mort au Niger, du maréchal des logis de cavalerie, chef de poste, Pierre de Bernis, fils du député du Gard.

Le Figaro confirme ainsi cette nouvelle :

Le chef de poste d'Ilo, qui vient d'être tué dans le pays pacifié il y a deux mois et aujourd'hui troublé par les manœuvres de la Royal-Niger Company, est le fils du député du Gard.

M. Pierre de Bernis, maréchal des logis de cavalerie rengagé, avait été, il y a deux ans, chef d'escorte de la mission Sallessés, qui a fait le relevé du tracé de chemin de fer de Konakry au Niger.

L'an dernier, il se fit attacher aux missions de l'arrière Dahomey. Il fut un des meilleurs auxiliaires du lieutenant de vaisseau Bretonnet dans la campagne du Niger. C'est un vaillant de plus, ajoute le Figaro, que nous coûte la terre d'Afrique.

Nîmes. — La nouvelle de l'assassinat dans l'arrière Dahomey de M. Albert de Bernis, fils cadet du député de Nîmes, a produit une grande émotion dans cette ville ou la famille de Bernis compte de très nombreuses sympathies.

Albert de Bernis, âgé de 25 ans, était sous-officier dans un régiment de chasseurs à cheval et faisait partie depuis deux ans de la mission Bretonnet chargée de la délimitation de certaines parties contestées au Niger.

Quand le lieutenant d'infanterie Bretonnet entra en France, il confia le commandement de plusieurs postes déjà occupés à Albert de Bernis dont il avait apprécié la bravoure et le courage.

C'est là que ce dernier devait trouver la mort ; la famille de Bernis absente de Nîmes depuis plusieurs jours n'a appris que ce matin la fatale nouvelle.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 février. — Présidence de M. Isambert

La séance est ouverte à 2 h. 25.

On adopte :

1° Un projet déclarant d'utilité publique des travaux de restauration dans le bassin de l'Arc inférieur (Savoie), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne ;

2° Un projet déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le périmètre du Drac inférieur (Isère).

Le projet du troisième douzième provisoire est adopté par 490 voix contre 30.

On reprend la discussion du

### Budget de l'agriculture

Sur le chapitre 38, M. Méline préconise l'assurance, véritable solution de la question de secours pour les calamités agricoles.

Sur le chapitre 38 (subventions pour pertes matérielles et événements malheureux), M. Mougout a développé un amendement tendant à dédoubler ce chapitre et à augmenter le crédit.

M. Méline. — En cas d'accidents, les agriculteurs reçoivent des subventions de 500 à 1000 francs s'ils sont reconnus comme nécessiteux ; c'est pourquoi le gouvernement se propose d'établir les assurances agricoles qui permettront d'indemniser plus largement ceux qui auront éprouvé des pertes par accident. Je m'oppose donc au dédoublement du chapitre dont je demande le maintien avec deux sections (subventions pour les assurances agricoles et secours pour accidents).

Mais je ne maintiens cette seconde section que provisoirement, en attendant que les assurances agricoles se développent,

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 25 février 1898

— 22 —

## Fonctionnaires

## et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

— Ecoutez, Popoff, dit le gendarme. Je vous ai trompé, c'est vrai ; mais j'ai été dupé moi-même. Les papiers que j'ai trouvés sur vous...

— Vous les avez vendus à Schel, interrompit Nicolas.

— Pourquoi, que voulez-vous, mon cher, les loups ne se mangent pas entre eux. Il m'en a mal pris d'écouter ca proverbe. Schelm m'en a proposé 50,000 roubles, c'était une belle somme et je me suis laissé tenter.

— Vous m'avez sacrifié, ainsi que deux innocents ?

— Cela, c'est tout simple. D'ailleurs, de quoi vous plaignez-vous ? M'avez-vous confié ces papiers ? Je les ai trouvés sur vous en vous fouillant, je pouvais en disposer.

— Oh ! votre âme de policier trouvera toujours des excuses...

— Voyons, Popoff, trêve de récriminations, et écoutez-moi. Je n'ai jamais voulu de vous nuire ; aujourd'hui, c'est autre chose, je veux vous faire du bien.

Nicolas devint attentif ;

— Au fait, dit-il avec un sourire amer,

il est impossible de me faire du mal. Parlez, je vous écoute.

— Dès que Schelm eut appris que j'avais vu les papiers en mon pouvoir, il devint humble et muant, et finalement il me proposa de les acheter. Je fus assez bête pour me dire qu'après tout il valait mieux posséder une belle somme que de batailler avec un rival, qui n'était alors même pas mon ennemi... J'acceptai... Quand Schelm eut vos reçus entre ses mains...

— A propos, dit Palkine en s'interrompant, ne posséderiez-vous pas d'autres documents ?

— Je lui donnai le reçu du caissier et une lettre très compromettante signée Müller, trouvée par vous dans le placard secret, mais il n'avait pas l'air satisfait.

Il m'a interrogé pendant une heure.

— Auriez-vous d'autres preuves contre lui, Popoff, ajouta Palkine en regardant Nicolas avec persistance.

Un éclair fugitif brilla dans le regard du prisonnier, mais il s'éteignit aussitôt. Avec son coup d'œil d'agent, le colonel s'en aperçut. Popoff haussa les épaules.

— Comment voulez-vous que j'ai quel-que chose ? Ne m'avez-vous pas déshabillé en me fouillant ? Vous avez cherché jusque dans mes bas.

— Oui, insista Palkine ; mais que ne déroberiez-vous pas aux investigations les plus malfaisantes !

— Non, répondit Popoff... je n'ai rien, hélas !

— Tant pis, car une preuve pareille aurait de beaucoup amélioré votre sort...

— N'importe, je vous disais donc que Schelm, une fois en possession de ses papiers et persuadé que je n'avais plus d'armes, changea complètement. Il me déclara ouvertement la guerre.

Dénonciations, embûches, insinuations commencèrent à pleuvoir contre moi auprès de mon chef. Les premiers jours elles ne produisirent aucun effet ; mais leur fréquence, certaines coïncidences avec quelques-unes des erreurs volontaires que tout homme peut commettre, finirent par influencer le comte.

J'avais beau dire que Schelm était un homme perfide, que son fameux complot n'était qu'une invention, cela m'a nu plus peut-être que les manœuvres de mon ennemi. Je fus nommé chef de la gendarmerie de la Sibirie orientale.

— Mais c'est un poste élevé, cela ! De quoi vous plaignez-vous ?

— Ah ! vous croyez !... Savez-vous ce que c'est qu'un poste pareil donné à un homme que son chef commence à traiter avec froideur ? On vous envoie, comme on l'a fait pour moi, avec la promesse de revenir dans deux ans. C'est un stage indispensable, vous dit-on. Chez nous on ne peut pas refuser.

Or, de deux choses l'une : ou l'on vous oublie complètement, et c'est le mieux qui vous arrive, ou bien on vous envoie ce que l'on appelle chez nous des inspecteurs de gendarmerie.

Nous tremblons devant ceux-là comme vous tremblez devant moi. Cet inspecteur a des ordres. On découvre des malversations que vous avez commises — quand on le veut, en haut lieu, on trouve toujours ces choses-là — et un beau jour vous vous trouvez exilé et colon.

Il y a, dans le gouvernement de Nertschinsk dix familles peut-être devenues yakoutes, dont les ancêtres étaient des colons de la gendarmerie !... Oh ! on est expédié chez nous.

Popoff ne comprenait pas encore où le colonel voulait en venir.

— C'est Schelm qui me vaut cette disgrâce, car c'en est une. Mais on ne fait pas disparaître le colonel Palkine comme on l'a fait de ce naïf de Lanine. J'ai encore de bonnes dents !

C'est maintenant entre Schelm et moi une lutte à mort. Savez-vous qu'il brigue d'obtenir une place dans notre administration ? Il veut devenir directeur de la police secrète. Cet homme serait mon chef... Je suis perdu si je n'agis pas vivement. Or, vous savez beaucoup des secrets de Schelm. C'est votre ennemi...

— Je le hais de toutes les forces de mon âme.

— Eh bien ! voulez-vous me suivre ? Je vais en Sibérie ; j'essaierai d'y découvrir le comte Lanine, j'y mène la comtesse. Popoff tressaillait.

— La comtesse Lanine est-elle ?

— Oui, je pars avec elle ; elle m'attend à la station de poste.

Popoff passa la main sur son front.

— D'abord, dit-il, où suis-je ? Comment s'appelle la ville dont fait partie cette prison ?

Cette question était tellement navrante, qu'elle impressionna même le colonel.

— Vous ignorez donc... vous êtes à C

se généralisent; mon intention est de la supprimer progressivement de façon à obliger les cultivateurs à recourir aux assurances mutuelles.

La somme de 2 millions demandée par moi s'élève sur le budget que je veux atteindre; je l'emploierai de préférence à subventionner les sociétés d'assurances mutuelles qui se fonderont; celles qui existent donnent déjà d'excellents résultats et distribuent des indemnités de 40 à 50 0/0 en moyenne; les subventions du chapitre 38 serviront à encourager les plus pauvres de ces sociétés. Nous encouragerons de même les banques agricoles, c'est ainsi que nous comprenons le rôle de l'Etat dans la question de secours à l'agriculture.

M. Emile Rey soutient l'amendement Mougout et insiste pour la division du montant en deux, l'un étant spécialement affecté à secourir les agriculteurs avec le crédit d'un million.

M. Mougout. — Les propositions du gouvernement vont contre le projet d'assurances mutuelles sur lequel un rapport a été déjà déposé. Si la Chambre les adoptait, elle renoncera complètement à ce projet.

M. Bertrand. — Cette question est réservée et non indéfiniment ajournée.

M. Mougout. — Je maintiens qu'il est indispensable d'affecter un chapitre spécial pour secours aux agriculteurs et un autre chapitre pour subventions aux Sociétés d'assurances agricoles. J'ajoute que si la Chambre repousse mon amendement je proposerai, à titre d'amendement, d'introduire dans la loi de finances le projet d'assurances mutuelles (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Méline. — Le gouvernement subventionnera uniquement les sociétés d'assurances qui ne distribuent pas de dividendes. Quant au projet sur les assurances agricoles, il est réservé pour une discussion ultérieure. Si M. Mougout le faisait passer dans la loi de finances, l'agriculture n'aurait rien cette année, car le Sénat n'accepterait pas cette introduction d'une loi organique dans la loi de finances et le gouvernement lui-même s'y opposerait.

M. Vigor se prononce pour la division du chapitre 1, de deux millions pour secours, qu'on pourrait réduire d'année en année, l'autre de 500.000 francs pour les subventions aux sociétés mutuelles (Applaudissements à gauche).

M. Méline persiste à repousser la division du chapitre, mais il semble moins opposé à l'augmentation du crédit.

M. Dutreix appuie l'amendement.

M. Jaurès. — M. Méline sacrifie les cultivateurs isolés et les moins fortunés aux sociétés mutuelles. Certes, je ne suis pas hostile aux sociétés mutuelles, mais il faut remarquer que ce sont les plus riches qui jusqu'à ce jour ont formé ces associations; il y a en outre un danger politique à attribuer des subventions de l'Etat à des sociétés qui sont sous la dépendance des adversaires de la République (Applaudissements à gauche).

M. Méline. — Il est facile de voir que M. Jaurès craint le développement des mutualistes (dénégations à l'extrême-gauche), c'est qu'il sait bien que les masses allant à la mutualité s'éloigneront du collectivisme (Applaudissements au centre et à droite).

Où la question ainsi posée est une question politique; vous voulez donner une main à l'agriculture, mais vous ne voulez pas que nous voulions, nous, par la mutualité, leur donner une assistance effective; le gouvernement s'oppose de plus en plus à la division en deux chapitres. (Applaudissements au centre.)

M. Perrier propose un seul chapitre en deux articles comportant deux millions pour les secours et 500.000 francs pour subventions aux Sociétés d'assurances mutuelles.

M. Mougout. — Je proteste contre la confusion qu'on veut établir entre mon amendement et le collectivisme. Je réduis toutefois les chiffres de mon amendement à deux millions pour le chapitre 38 (secours) et un million pour le chapitre 38 bis (subventions).

M. Méline. — Je demande à la Chambre de repousser le principe de la division en deux chapitres sauf à se rallier ensuite sur la division du chapitre en deux articles.

ensions de retraites des gardes-forestiers (communaux). M. Huetter propose une augmentation de 80.000 francs.

La commission et le gouvernement acceptent l'amendement qui est adopté.

Les chapitres de 43 à 46 sont adoptés. Sur le chapitre 47 (Amélioration et entretien des forêts, des dunes et des cours d'eau), la commission et le gouvernement acceptent l'augmentation de 500.000 fr. demandée par M. Jumel pour des travaux de défense des dunes du littoral à l'estuaire du courant de Mimizan.

M. Berteaux propose un relèvement de 21.000 francs pour subventionner les associations de pêcheurs qui repeuplent les rivières et cherchent à réprimer le braconnage.

M. Méline accepte l'amendement et le chapitre 47 ainsi modifié est adopté.

Les derniers chapitres sont adoptés.

M. Graux propose de discuter demain le droit de douane sur les plombs.

M. de Ramel demande la priorité pour la discussion des primes à la sériciculture et à la filature.

Adopté.

La séance est levée à 6 h. 40.

LES ÉVÉNEMENTS DE CUBA

La Haïane. — Une bande de 500 rebelles commandée par les chefs insurgés Ravo et Munoz a essayé de piller des plantations de sucres gardées par un petit détachement d'Espagnols. Ces derniers ont tué par milliers les rebelles jusqu'à l'arrivée de renforts qui mirent les insurgés en fuite. Les rebelles ont eu quatre morts et de nombreux blessés. Les pertes sont évaluées à 200.000 dollars.

Une autre rencontre a eu lieu dans la province de Matanzas. Les rebelles ont perdu un homme. Les Espagnols ont eu trois morts et blessés.

La Haïane. — La commission de la marine américaine continue son enquête sur la catastrophe du Maine. Trente témoins ont déjà été déposés. M. Lee, consul des Etats-Unis a été entendu hier. Il est probable que cette enquête sera terminée samedi.

ASSASSINAT D'UNE VIEILLE FEMME

Troyes. — On a procédé hier soir à l'autopsie de la veuve Laillet.

Petites Nouvelles

Paris. — M. Bertulus a entendu aujourd'hui Mathieu Dreyfus, Mme de Boulangier et d'autres personnes.

Cherbourg. — Ce matin, dans l'arsenal, on a commencé à faire des préparatifs pour la réception de ce ministre d'Angleterre, qui arrivera à Cherbourg le 9 mars.

Vienna. — L'état de la princesse Clémentine s'étant notablement amélioré, on ne publiera plus deux bulletins de santé par jour, un seul sera publié dans la soirée.

Des Débatés : La majorité qui s'est groupée hier autour du gouvernement est la plus nombreuse. Elle est composée de 191 députés.

De la Patrie : Il y a des lois contre les complots qui menacent la sécurité de l'Etat, lois récentes de sûreté générale. Il y a des lois contre les associations de malfaiteurs. Et comment qualifier une association qui a réuni non pas autour d'une idée, non pas autour d'une doctrine, mais autour d'une complicité de trahison des gens de sac et de corde qui, après avoir touché le sac, pourraient bien finir par la corde.

Un fait curieux s'est produit, il y a deux ou trois jours, au tribunal de simple police de Marseille.

Il y a quelque temps, un gardien de la paix verbalisa contre un industriel de cette ville pour embaras sur la voie publique, et sans s'inquiéter du nom du contrevenant, il se bornait à prendre le nom inscrit sur l'enseigne. Or, l'enseigne portait : A Jean Bart.

Le brave « sergent » est en core à se demander pourquoi son homme a fait défaut.

Les dix-huit jours du procès Zola ont été l'âge d'or des camelots vendeurs de journaux.

C'est de qu'une petite enquête faite rue du Croissant nous a confirmés.

Les vieux routiers qui savent cela — comme moi, par exemple — sont arrivés, ces temps derniers, à se faire des journées de dupes.

La protestation que plusieurs journaux ont fait entendre en apprenant que la belle de Dieu protège la France! allait disparaître de nos pièces de monnaie n'aura pas été inutile.

Un balenconneux suppression de cette devise s'étant produite, cela ne surprendra personne au cabinet Bourgeois, qui avait fait la première commande de nouveaux types monétaires. Les artistes chargés de cette commande avaient dû substituer à l'ancienne

mar, qui la redoutait, une domination sans bornes, et elle employait son influence à faire peser un joug de fer sur les malheureux administrés du stanovoi.

Quand Vladimir fut introduit dans la pièce, un question qui servait de balon au fonctionnaire, il trouva le stanovoi se promenant de long en large, et Caroline, assise sur un canapé, lisait un roman allemand.

GUÉRISON DES HERNIES Maladie des Femmes (Oufes, dérèglements, hémorrhoides, troubles nerveux consécutifs), Dilatation d'estomac, Rein flottant, etc.

TRAITEMENT RATIONNEL, simple, peu coûteux, par une nouvelle méthode assurée, on guérison rapide et sûre, suppression de toutes opérations et bandages. M. et Mme A. GAUTHIER, 30, rue Ferrandière, Lyon, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Atteints de hernies nombreuses. Envoi de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon le 25 Février 1898

La mauvaise impression qui s'était manifestée hier à Paris, à la suite de la baisse des valeurs dépendant de Londres, était à peu près dissipée ce matin. Aussi, à part le reste espagnol, le reste de la cote ne porte presque aucune trace de cette faiblesse passagère; nous serions plutôt tentés de croire à un nouveau coup de bourse, car les nouvelles de la dernière heure tendent à le désirer.

COMPTANT

MARCHÉ EN BANQUE

ACTIONS

OBLIGATIONS

CH. DAMEY

TIRAGES FINANCIERS

Bons de l'Exposition de 1900

Bons de l'Exposition de 1900

Bons de l'Exposition de 1900

Bons de l'Exposition de 1900

Bons de l'Exposition de 1900

Les numéros 5015 série 216 et 5373 série 198 gagnent chacun 5.000 fr.

Les numéros 9202 série 137, 9273 série 234, 2301 série 239, 1232 série 99 et 5621 série 165, gagnent chacun 1.000 fr.

Les 150 numéros suivants gagnent chacun 100 fr.

Les numéros 5015 série 216 et 5373 série 198 gagnent chacun 5.000 fr.

Conférences sur Lourdes

L'éminent docteur Boissarie, qui peut parler avec Henri Lasserre les titres d'apôtre laïque de Notre-Dame de Lourdes, a fait hier, dans la salle d'Ainay, la conférence sur Lourdes annoncée depuis un mois et renvoyée au 25 février par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Après le conférencier, notre vénéré cardinal prend la parole et adresse à l'auditoire ému quelques uns de ses paroles éloquentes dont il a le secret.

Après s'être adressé ainsi au cœur et à la raison des assistants, on devait, pour compléter la conférence, se consacrer à leurs yeux, ce qui fut fait grâce au talent d'un prêtre de notre ville, photographe émérite, qui fit passer, au moyen de lumière oxygénée, une série de projections sous les regards des spectateurs.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 25 février

VOIES (Suite)

Les accusés avaient, les uns variant, que sur des questions de chiffres et sur divers points de détail.

On passa à l'interrogatoire des témoins, interrogatoire long, monotone, fatigant.

Les témoins dans l'ordre :

1. M. Ladet Victor raconte les vols faits par la bande dans sa brasserie de la rue des Forges et dans sa brasserie de Deux-Mondes.

2. M. Blachère, agent de sûreté, dépose sur les nomades Rostain et Corlier, qui à arrêté sur les Palais Grilles, dans leur domicile où ils se faisaient appeler Bourrel et Perussat.

lui aussi, d'un bon de l'Exposition et de deux promesses de 5.000 fr.

7. Dupuis, brasseur, boulevard de la Croix-Rouge, une trentaine de francs, des papiers et une tasse d'argent.

8. Célestin Chavin, garçon de café, a en sa possession, une trentaine de francs, des papiers, une tasse d'argent, et un bon de l'Exposition et de deux promesses de 5.000 fr.

10. La bande a fait ripaille chez M. Millet, restaurateur, place Bellecour; c'est là que, cigares de luxe, sans compter une montre en or qui appartenait à un des garçons, M. Naït.

12. M. Martin, garçon de café au Pensionnat, n'est pas content, car, il a ramené, Jugez plutôt ses malles fracturées, trois chemises, un plastron, des porte-cigares, trois fume-cigares, des demi-lourdes, des ciseaux, tout enlevé.

16. Et défient M. Linotte, un petit veillard qui avait l'oeil des chambres à l'Hotel de la Gare, et qui avait été arrêté par les gendarmes, M. Vaucher, un Américain qui en est pour sa part, et M. Vaucher, un Américain qui en est pour sa part, et M. Vaucher, un Américain qui en est pour sa part.

19. M. Paslet Immodier, en a été quitte pour un vin plastron de trépas.

20. Mme Lacroix a été fort étonnée de 350 francs en argent, un bracelet, 2 remontoirs, 2 chaînes, une baguette.

Les dépositions suivantes n'ont aucun intérêt. Ce sont celles de M. Mastrani, garçon de café, qui dit bicyclette avoir été volée à M. Amis Schick, et de laquelle la tentative de cambriolage a été infructueuse; de M. Jupet, inspecteur de la sûreté, qui donne de mauvais renseignements sur Benoît et sur Vialet.

24. M. Riffard, restaurateur, cours Gambetta, 25, des lésions de paraprotite, 14 fr.

25. M. Limonier raconte comment il a trouvé le coffret volé à M. de la Roche. Et l'on fait circuler cette boîte en la montrant défoncée sous les yeux des jurés.

26. Et voilà Bollaia Costa qui affirme une chose qui n'est pas vraie, que le tabernacle dans l'église de Saint-Pons, n'est pas de laiton, mais de cuivre.

27. M. Lasserre et c'est un millier de francs, un bracelet, deux remontoirs, deux chaînes, une baguette.

28. M. Lasserre et c'est un millier de francs, un bracelet, deux remontoirs, deux chaînes, une baguette.

29. M. Lasserre et c'est un millier de francs, un bracelet, deux remontoirs, deux chaînes, une baguette.

30. M. Lasserre et c'est un millier de francs, un bracelet, deux remontoirs, deux chaînes, une baguette.

Sur les faits algus, la neige avait formé une couche épaisse et dure; des glaçons pareils à des stalactites pendaient à tous les rebords comme des franges de diamants. Le ciel était sombre et menaçant; la vie semblait avoir abandonné le village. Pas un passant, pas une fenêtre ouverte, pas un chant d'oiseau.

Il avait été entendu comme témoin à l'audience et y avait reçu une verte primade de la part de ses assises. M. le conseiller Chevallier, qui regretta que la loi ne permettait point de répression contre lui.

Il avait été entendu comme témoin à l'audience et y avait reçu une verte primade de la part de ses assises. M. le conseiller Chevallier, qui regretta que la loi ne permettait point de répression contre lui.

Il avait été entendu comme témoin à l'audience et y avait reçu une verte primade de la part de ses assises. M. le conseiller Chevallier, qui regretta que la loi ne permettait point de répression contre lui.

Il avait été entendu comme témoin à l'audience et y avait reçu une verte primade de la part de ses assises. M. le conseiller Chevallier, qui regretta que la loi ne permettait point de répression contre lui.

Il avait été entendu comme témoin à l'audience et y avait reçu une verte primade de la part de ses assises. M. le conseiller Chevallier, qui regretta que la loi ne permettait point de répression contre lui.



Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinseau

— Alors, disait Sabine toute joyeuse, vous aimez Paris ?

— Oui, certes. C'est une ville superbe. Je dirais la plus superbe des capitales si je connaissais d'autres grandes villes que Londres.

— Quel bonheur et quelles charmantes promenades nous allons faire. J'en étais arrivée à craindre de sortir avec mademoiselle Worms. Je lui aurais pardonné de ne pas admirer Paris, mais elle voulait me faire admirer Berlin. Vous jugez comme c'était facile !

— N'avez pas peur. Je ne vous forcerais pas à admirer Londres. Ici les façades des palais elles-mêmes ont un air de fête, et comme un sourire lumineux qui semble souhaiter aux gens la bienvenue. Et la foule aussi est différente. Les uns courent à un plaisir, les autres à une fatigue, mais personne ne paraît, comme chez nous, se diriger vers un ennui. Je reproche seulement une chose à vos Français.

— Laquelle ?

— C'est d'avoir la curiosité trop grande et le regard trop... facile.

Voyez comme ils se retournent tous parce que deux jeunes filles passent seules. Nous traverserions Londres d'un bout à l'autre sans qu'on prenne garde à nous.

— Que voulez-vous, répondit Sabine, chaque pays a ses habitudes. Mais, à dire vrai, quand je sortais avec mademoiselle Worms, on nous regardait moins. Elle était si laide, la malheureuse !

Un jour que les deux jeunes filles, accompagnées de madame des Touches, se promenaient à pied sur la contre-allée des Acacias, un homme très élégant qui passait en phaéton, à côté d'un ami, fit arrêter l'équipage, descendit précipitamment et s'avança vers miss Wood avec une joyeuse surprise en lui tendant la main.

— Comment ! c'est vous ? s'écria-t-il en anglais. Quelle rencontre charmante ! Par quel hasard êtes-vous en France ?

— Bonjour, sir George, répondit Mary en français, sans quitter le bras de Sabine. Vous belle-sœur se porte bien, j'espère ? Mademoiselle des Touches, mon élève et sa mère. — Sir George Claremont.

Des saluts furent échangés. Le président et sa belle-fille regardaient curieusement l'étranger qui ne semblait nullement étonné, en véritable Anglais qu'il était, d'apprendre qu'il parlait à une institutrice.

— Ainsi on ne nous verra pas à Claremont cet automne ? dit-il. Quelle mauvaise nouvelle ! Toutes les chasses, tous les bals, tous les dîners du monde ne consoleront pas de votre

absence les invités de mon frère et de sa femme. Quant à moi, ajouta-t-il gracieusement, je vais écrire qu'on ne compte pas sur ma visite.

Au bout de quelques minutes de conversation, sir George rejoignit son ami, après une nouvelle poignée de main à miss Wood.

— Vous semblez connaître beaucoup ce jeune homme ? demanda madame des Touches, vexée d'avoir joué un rôle neutre dans l'entretien.

— C'est le frère de lord Claremont, Madame. Vous savez combien lady Isabel a toujours été bonne pour moi. — Je n'ai jamais compris cette familiarité qui existe chez vous entre les jeunes gens et les jeunes filles, même.

— Même de situation différente, reprit Mary, continuant la pensée de madame des Touches. Peut-être le mot situation n'a-t-il pas tout à fait, chez nous, la même signification qu'en France.

— Il faut bien le croire, répliqua sèchement la présidente. Seulement, je vous ferai remarquer que vous êtes en France.

Le visage de miss Wood se couvrit de rougeur, et Sabine, voyant qu'elle allait répondre, lui pressa doucement le bras.

La jeune Anglaise se tut, mais elle revint à la maison l'âme étrangement agitée. Pour la première fois, depuis qu'elle avait quitté Roehampton elle avait eu besoin de vaincre sa fierté. Elle aurait pu dire ce soir-là, elle aussi, qu'il y a des victoires qui valent des défaites.

— Mary, lui dit le lendemain matin

Sabine, tandis qu'elles prenaient le thé, j'aurais voulu être Anglaise et je me sens l'amie de sir George Claremont. Voilà un vrai grand seigneur ! Et puis, chez vous, ce sont les jeunes filles qui choisissent leurs maris. Le contraire est absurde.

— C'est possible, répondit miss Wood qui avait ses raisons pour ne pas laisser son élève divaguer sur ce thème délicat. Mais je vous ferai remarquer à mon tour que nous sommes en France.

— Eh ! fit Sabine, vous en êtes déjà à citer ma belle-mère ! Grand bien vous fasse. Quant à moi... Voulez-vous que nous allions au piano, Mademoiselle ?

VII

Un matin, M. des Touches reçut de son fils le télégramme suivant :

« Expulsions ordres religieux ordonnés à X... j'envoie ma démission au garde des sceaux. A bientôt. »

« MAURICE. »

— Pauvre garçon ! soupira l'ancien magistrat. Le voilà, lui aussi, avec sa carrière brisée ! Mais comme je l'envie ! Il trouve, dans sa retraite le repos de sa conscience. Tandis que moi...

Comme il faisait ces réflexions, la porte s'ouvrit et la présidente entra dans le cabinet de son mari.

— J'ai vu le facteur du télégraphe, dit-elle. Rien de fâcheux n'est arrivé ? Ces télégrammes me font toujours peur.

— Si, j'apprends une nouvelle fâcheuse, mais prévue. Maurice quitte sa carrière.

— Lui aussi ! s'écria madame des Touches avec un geste d'accablement. C'est une habitude de famille, alors. Mais, au moins, dit-il pourquoi, lui ?

— L'exécution des décrets contre les religieux est commencée dans son ressort.

— Eh ! mon Dieu ! de quoi se mêle-t-il ? L'a-t-on consulté ? est-il responsable ? Mais, peut-être, vous-même lui avez donné le conseil d'agir comme il l'a fait ?

— Je ne lui ai rien conseillé du tout. Toutefois, à vous parler franchement, j'estime qu'il n'y avait pas, pour lui, d'hésitation possible.

— A la bonne heure, mais la chose n'en est pas moins déplorable. Je ne connais pas de plus grand malheur pour un homme que d'être inoccupé.

— Oui, c'est un malheur de voir disparaître du jour au lendemain le but de toute une vie, et je l'éprouve aujourd'hui pour la seconde fois. Une fatalité s'attache à moi et aux miens. Il est écrit qu'il n'y aura plus de magistrats de notre nom. Puisse Maurice ! L'enthousiasme du sacrifice passé, je crains que son amertume ne soit vive. Du moins ne lui laissons pas voir la nôtre.

L'émotion de M. des Touches était si grande, que sa femme se retira, lui faisant grâce des récriminations que ce sujet fâcheux provoquait d'ordinaire. Le lendemain, Maurice écrivait :

« Vous vous y attendiez, n'est-ce pas ? Voilà ce que c'est que de compter un évêque et deux ou trois abbés dans sa famille, ou plutôt d'avoir une famille. Cela gêne dans certains cas, par

exemple quand il s'agit d'aller sonner de bon matin à la porte d'un couvent. Décidément, il faut toujours compter sur l'imprévu. Moi qui trouvais les vacances si longues à venir ! Les voilà commencées, et je vous embrasserai s'occupe trop de moi ici. Ma modestie fait feu numéro de ce matin avec mon Parlement supportant l'exil plutôt que de violer leur conscience, et délabré. Les autres, d'un air bonhomme, insistent qu'après tout, la perte est treinte, puisque je mérite assez récompenses.

« Pendant toute la journée d'hier, les visites n'ont cessé d'affluer et les cartes de pleuvir. J'ai craint un instant de voir arriver des couronnes, mais j'ai déjà trente sept invitations d'adieux à diner.

« D'un autre côté, la prolongation de mon séjour à X... rendrait l'existence de certains individus impossible. Le capitaine de gendarmerie, qui déjeunait chez moi toutes les semaines, sortit de chez lui de peur d'avoir à me saluer dans la rue.

Mon président s'est mis au lit hier soir, et je parierais bien qu'il n'éprouvera du mieux qu'après mon départ. Quant à moi, je fais mes malles. Dès qu'elles seront fermées, je prendrai le train. Je me réjouis de vous embrasser tous. »

(A suivre.)

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

LA JUSTICE SOCIALE Hebdomadaire DIRECTEUR : L'ASSÉ NAUDET

Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles

PIANOS D'OCCASION Oh. CHAGNY, 60, av. de Noailles

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M. LEJEUNE

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTE

LA JUSTICE SOCIALE EST UN JOURNAL

A VENDRE Occasion : ORGUE A TUYAUX

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE A LYON

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES M. Vernay

A LOUER 46, rue de la Charité, 46 VASTE LOCAL

BULLETIN D'ABONNEMENT

AUX 4 BLASONS MALAVAL

NOUVELLE INSTALLATION BLANCHISSERIE MODÈLE

GRANDE PHARMACIE L'ÉLÉPHANT

MEUBLES DE LYON MEUBLES DE PARIS AU COLOSSE DE RHODES

Emplâtre de Providence

TOILE SOUVERAINE

GRANDE INFIRMERIE CANINE

GRAND RESTAURANT PARISIEN

Contre Douleurs

Hôtel-Restaurant Rousset

Police remboursables à 100

BOURSE DE PARIS du 25 Février

BOURSE DE LYON du 25 Février